

L'Enseignement en Yougoslavie.

Numéro d'inventaire : 1979.22863

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Institut pédagogique national. Service de Documentation et d'Information (29 rue d'Ulm Paris)

Date de création : 1959

Description : Feuilletés agrafés.

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

Mots-clés : Systèmes éducatifs étrangers

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 10

INSTITUT
PEDEGOIQUE NATIONAL
29, rue d'Ulm - PARIS 5^e

2^e Bureau

Service de Documentation et d'Information

Yougoslavie

Enseignement à l'étranger

L'ENSEIGNEMENT EN YUGOSLAVIE

La réforme de l'enseignement promue en Yougoslavie en 1959 est le deuxième palier d'une évolution commencée en 1945, et qui sur le plan des principes, de la structure, des buts, des méthodes, a profondément renouvelé l'enseignement yougoslave à tous les degrés, y compris l'enseignement para et post-scolaire.

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT YUGOSLAVE EN 1939

La Yougoslavie d'avant guerre comptait 45 % d'analphabètes (72 % dans certains districts de Bosnie Herzégovine) une proportion bien moindre en Slovénie, plus forte parmi la minorité albanaise ou en Macédoine où les écoles n'existaient pratiquement pas. En outre, 550 000 enfants yougoslaves n'étaient pas scolarisés en 1938 (60 % des enfants en Bosnie Herzégovine)

Au cours de la deuxième guerre mondiale, 50 % des locaux scolaires ont été détruits dans l'ensemble du pays et une proportion beaucoup plus forte en Bosnie. Une pénurie très grave d'enseignants sévissait à la libération. Sur 50 000 environ, 10 000 maîtres d'écoles, chargés de cours ou professeurs, sont morts à la guerre ou dans les camps. Telle était la situation en 1945, au moment où la transformation sociale, économique, politique du pays et le nouveau régime allaient entraîner une promotion générale de l'éducation et de la culture.

Très rapidement, la situation matérielle de l'enseignement s'est améliorée grâce à l'attribution d'importants crédits qui ont permis l'édification de nombreuses écoles nouvelles, la rénovation et l'adaptation des écoles anciennes aux besoins nouveaux, la création d'ateliers pour fabrication de matériel scolaire et la publication de manuels.

Pour pallier l'insuffisance des maîtres, des cours de formation accélérée ont été instaurés à l'intention des maîtres primaires ainsi que des écoles de formation pédagogique, où provisoirement la durée des études a été réduite à trois ans. On a multiplié les écoles supérieures de pédagogie, les facultés des lettres et des sciences.

La scolarisation a été poussée de telle sorte que, dans les grandes classes de "l'école de huit années" (l'école primaire : *osmoletka*) le nombre des élèves en 1950-51 était déjà trois fois et demi plus élevé qu'avant la guerre, et au moins deux fois dans les grandes classes de lycée.

Mais l'afflux des élèves a été particulièrement frappant dans les nouvelles écoles professionnelles du premier et du deuxième degrés, et dans les écoles techniques destinées à former des cadres qualifiés, ces créations étant étroitement liées au développement de l'économie yougoslave, et aux transformations sociales et politiques du pays.

- 2 -

Le développement de l'enseignement para et post-scolaire, la lutte contre l'analphabétisme des adultes, le souci d'élever le niveau d'instruction et de culture des masses populaires, caractérisent aussi les innovations de 1945, mais malgré "l'uniformisation démocratique" de l'enseignement et son extension à un plus grand nombre, l'ancienne structure a été conservée dans ses lignes générales et n'a subi jusqu'en 1950 que des modifications fragmentaires.

AMÉNAGEMENTS DE 1950

En 1950 il est décidé que la question des méthodes et des modes d'administration scolaire doit être résolue dans le sens d'une démocratisation et d'une plus large autonomie. Aussi crée-t-on des organismes relevant à la fois de l'Etat et de la collectivité et l'on accroît le rôle des conseils des maîtres dans leurs écoles.

L'ENSEIGNEMENT YUGOSLAVE AVANT LA REFORME

A l'issue d'une année passée en Yougoslavie au titre de chef de mission pour organiser la fabrication du matériel d'enseignement des auxiliaires audiovisuels l'inspecteur général BELLIOU a donné de précieux renseignements sur l'organisation de l'enseignement yougoslave.

Jusqu'en 1947, date de sa rupture avec l'U.R.S.S., la Yougoslavie s'est inspirée de l'exemple russe : après 1947 des idées occidentales empruntées notamment aux Etats-Unis, à l'Allemagne, à l'Autriche, à la Grande Bretagne, à la France ont inspiré divers traits de l'enseignement qui garde cependant une organisation foncièrement originale, chacune des six Républiques de la fédération yougoslave (Serbie, Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine) conservent une très grande initiative et une vaste autonomie en matière scolaire comme dans les autres secteurs de la vie du pays. Le gouvernement de chaque république, puis des districts des communes des quartiers aménagent comme ils l'entendent les règles générales dictées par le gouvernement général.

SUPPRESSION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le 1^{er} janvier 1953 le ministère fédéral de l'instruction publique a été supprimé et remplacé pour l'ensemble des six républiques par une commission de coordination au sein du gouvernement fédéral. A l'échelon de chacune des Républiques populaires, il existe un conseil pour l'éducation, la science et la culture jouant le rôle d'un service ministériel. Ses attributions ont été encore réduites au profit des "Conseils pour l'éducation et la culture" qui existent dans chaque ville et chaque district rural et du conseil de chaque école à la compétence très étendue.

On pouvait craindre un système scolaire hétéroclite mais

"Le régime actuel du pays est trop récent pour qu'il ait pu favoriser un particularisme scolaire en raison des différences de tempérament, de langues, de religion, des influences civilisatrices extérieures et du passé historique. Cependant les écoles des diverses régions ont toutes un même air de famille et l'ensemble donne une grande impression d'unité". (1)

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Voici les principes généraux qui caractérisent le régime scolaire dans l'ensemble des six républiques.

"L'école de huit ans" est régie par l'obligation scolaire de sept à quinze ans.

(1) M. BELLIOU op. cit.